RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 80154
Numéro SIREN : 403 449 176
Nom ou dénomination : REKCOTS

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2019 sous le numéro de dépôt 9457

COPIE

POUR EXPÉDITION CONFORME
p/ LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON (Côte-d'Or)

# ORDONNANCE

NOUS, FRANCOIS NOËL, JUGE DELEGUE PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON;

VU LA REQUETE QUI PRECEDE, DE LA SOCIETE REKCOTS DEMANDANT UN REPORT DE LA DATE DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DEVANT STATUER SUR SES COMPTES ANNUELS JUSQU'AU 31.05.2019;

VU QUE CETTE SOCIETE A FIXE LA CLOTURE DE SES COMPTES AU 30/09 DE CHAQUE ANNEE;

VU QUE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 30.09.2018 AURAIT DU SE TENIR AVANT LE 31.03.2019;

VU QUE LADITE SOCIETE PRESENTE SA REQUETE LE 01.04.2019;

VU L'ARTICLE L 225-100 ET R.225-64 DU CODE DE COMMERCE;

EN CONSEQUENCE;

ACCORDONS A LA SOCIETE REKCOTS DONT LE SIEGE SOCIAL EST A route Départementale 115 J 21700 Villers-la-Faye, IMMATRICULEE AU RCS DE DIJON SOUS LE NUMERO 403 449 176 JUSQU'AU 31.05.2019 POUR REUNIR L'ASSEMBLEE GENERALE A L'EFFET DE STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30.09.2018;

DISONS QUE LA PRESENTE ORDONNANCE SERA ADRESSEE PAR LES SOINS DU GREFFIER AU REQUERANT;

FAIT A DIJON, LE 8/04/2019

LE JUGE,

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 09 AVR. 2019
sous le n° 9457

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

**REKCOTS**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 269 864 euros**
**Siège social : Route Départementale 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE**
**403 449 176 RCS DIJON**

DÉPOSÉ le
01 AVR. 2019
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

# REQUÊTE
# A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Le soussigné Olivier STOCKER,

Agissant en qualité de Président de la société REKCOTS, société par actions simplifiée au capital de 269 864 euros, dont le siège social est Route Départementale 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 449 176 RCS DIJON,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société REKCOTS a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 septembre 2018,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :
Le Président de la Société a rencontré des problèmes matériels pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société REKCOTS.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société REKCOTS qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de deux mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à VILLERS LA FAYE
Le 29 mars 2019

Olivier STOCKER
Président

# ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de commerce de DIJON,

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société REKCOTS à bénéficier d'un délai supplémentaire de deux mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, laquelle devra être réunie au plus tard le 31 mai 2019.

Liquidons les dépens à euros.

Fait à DIJON
Le